



RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation et d'après la norme NFC 16-600.

N° de dossier : C-2022-02-

Date de visite : 02/02/2022

Limites de validité : 01/02/2025

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Adresse (et lieudit) : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Type d'immeuble : Appartement

Référence(s) cadastrale(s) : BR 81

Etage : 1er Etage

Désignation et situation des lot(s) de (co)propriété : NC

Date ou année de construction: 2006

Date ou année de l'installation : Non communiqué

Distributeur d'électricité : ENEDIS

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Aucun

2 – Identification du donneur d'ordre

Nom, prénom : MR ET MME

Adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom, prénom :

Adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire autre (préciser) :

3 – Identification de l'opérateur

Société : LA MAISON DU DIAGNOSTIC

Adresse : 8 rue Bourgelat 69002 Lyon

Numéro SIRET : 498 086 768 00013

Norme : FD C16-600

Police d'assurance : ALLIANZ n° 55270649

Nom du technicien : M. MOULLE

Numéro de certification : 2485198

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification 41 chemin des peupliers-BP58-69573 Dardilly cedex

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

5a - Détail des anomalies identifiées et installations particulières (non obligatoire et non réglementaire)

| N° article (1) | Libellé et localisation (*) des anomalies | N° article (2) | Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre |
|----------------|---|----------------|--|
| | Aucune | | |

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

5b - Détail des informations complémentaires

| N° article (1) | Libellé des informations |
|----------------|---|
| ICa | Au moins un circuit terminal de l'installation électrique n'est pas protégé par au moins un dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité (< ou = à 30 mA) |
| ICb | Les socles de prises de courant sont de type à obturateur |
| ICc | Les socles de prises de courant sont de type à puits de 15 mm |

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 a – Avertissement particulier

| N° article(1) | Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés | Motifs |
|---------------|---|--------|
| Aucun | | |

6 b – Constatations diverses

| | |
|---------------------------------|--|
| Installation de mise à la terre | Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés |
|---------------------------------|--|

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et

appeler les secours.

Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification 41 chemin des peupliers-BP58-69573 Dardilly cedex

Cachet de l'entreprise

La Maison du Diagnostic
15 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

www.lamaisondudiagnostic.com
SIREN 498 086 768 - Sari Capital 5000 €

Date de visite: 02/02/2022

Fait en nos locaux, le 04/02/2022

M. MOULLE

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection :

cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation :

ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités :

les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent par une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits :

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Attestations

BUREAU VERITAS Certification

Certificat
Attribué à
Monsieur Cyril MOULLE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat* |
|--|---------------------------------|-------------------------|
| Amiante sans mention Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 14/10/2017 | 13/10/2022 |
| Amiante avec mention Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 30/06/2017 | 29/06/2022 |
| DPE sans mention Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique au l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 06/12/2017 | 05/12/2022 |
| DPE avec mention Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique au l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 06/12/2017 | 05/12/2022 |
| Electricite Arrêté du 3 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 21/11/2018 | 20/11/2023 |
| Gas Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 30/10/2017 | 19/10/2022 |
| Ploomb sans mention Arrêté du 21 novembre 2000 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique au l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. | 14/10/2017 | 13/10/2022 |

Date : 03/07/2018 Numéro de certificat : 8052524

Jacques MATILLON - Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des audits effectués, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des séquences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organigramme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification/dtd

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
80, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



Je soussigné Cyril MOULLE gérant de la société LA MAISON DU DIAGNOSTIC certifie sur l'honneur :

- 1- Que le travail demandé sera effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L-1221-10, L3243-2, R-3243-1 du Code de Travail.
- 2- Que la société est à jour du paiement des taxes et impôts.
- 3- Que les déclarations auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
- 4- Le fait que l'entreprise n'est pas d'état de liquidation judiciaire, cessation d'activité, ou de paiement et que la société n'a pas son site social dans un des pays avec lequel le commerce est interdit, enfin que son dirigeant ne fait pas l'objet d'une interdiction de gérer, d'une décision de faillite personnelle, de condamnation de moins de cinq ans pour banque route, participation à une organisation criminelle, corruption, etc ...
- 5- Etre en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'habitation
- 6- De n'avoir aucun lien de nature à portée atteinte à mon impartialité et mon indépendance, ni avec le propriétaire ni avec son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

Lyon
Le 06 janvier 2022,



Cyril MOULLE
Gérant

La Maison du Diagnostic - Siret : 498 086 768 000 21 - code APE 7120B - RCP : ALLIANZ n° 55270649
Adresse Postale et Siège Social : 8 rue Bourgelat 69002 Lyon - contact@lamaisondudiagnostic.com - tel : 04.78.37.78.23

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92176 Paris La Défense Cedex, atteste que

LA MAISON DU DIAGNOSTIC
8 Rue Bourgelat
69002 LYON
Siret : 49808676800021

est titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Activités de Services
souscrit sous le N° 55270649.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées au Dispositif particulier, à savoir :

Diagnostic réglementaires liés à la vente ou location d'immeuble tel que :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Calcul des millièmes de copropriété,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Loi Carrez et/ou BouJin,
- Etats des lieux locaux,
- Présence de termites et autres insectes xylophages (activité exercée par un sous-traitant)
- Etat de l'installation du gaz,
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Certificat aux normes de surface et d'habitat/amiante en prêt à taux zéro,
- Etat descriptif de division,
- Information sur la présence d'un risque de méléuses.

Diagnostic Techniques S.R.U.J

Repérage amiante sur surfaces bitumées

Repérage amiante avant travaux ou démolition A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLORATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE.
Contrôle des installations électriques et gaz dans les commerces et locaux professionnels.
Elaboration de visites vidéo à 360°
Livraison de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEIL

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01.10.2021 au 30.09.2022.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etabli à Neuville Sur Saône le 06 janvier 2022.

Pour Allianz

Allianz Agences (BIE)
Mandatée en chef d'Allianz
29 bis route de Lyon
69230 NEUVILLE SUR SAONE
Tél : 04 72 08 70 42
Mail : h369471@agences.allianz.fr
N° ORIAS : 07/026 012

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

41 RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON

Adresse: 41 Rue Saint Pierre de Vaise 69009

LYON 09

Coordonnées GPS: 45.772048, 4.805072

Cadastre: BR 81

Commune: LYON 09

Code Insee: 69389

Reference d'édition: 1679035

Date d'édition: 07/02/2022

Vendeur-Bailleur:

MONSIEUR ET MADAME

Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 3

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Type | Exposition | Plan de prevention | | |
|---|------------|--|----------|------------|
| Informatif PEB | NON | Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit | | |
| PPR Naturel SEISME | OUI | Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2 | | |
| PPR Naturel RADON | OUI | Commune à potentiel radon de niveau 3 | | |
| Informatif Sols Argileux | OUI | Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68) | | |
| PPR Naturels Inondation | OUI | Inondation ✓ Rhône | Approuvé | 03/09/1911 |
| | | Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau ✓ Rhône et Saône | Approuvé | 02/03/2009 |
| | | Inondation Par remontées de nappes naturelles ✓ Rhône et Saône | Approuvé | 02/03/2009 |
| PPR Miniers | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers | | |
| PPR Technologiques Risque industriel | NON | Risque industriel Effet thermique ✓ Pierre Benite | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet de surpression ✓ Pierre Benite | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet toxique ✓ Pierre Benite | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet thermique ✓ St Fons | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet de surpression ✓ St Fons | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet toxique ✓ St Fons | Prescrit | 15/01/2009 |
| | | Risque industriel Effet thermique | Approuvé | 19/10/2016 |
| | | Risque industriel Effet de surpression | Approuvé | 19/10/2016 |
| | | Risque industriel Effet toxique | Approuvé | 19/10/2016 |
| | | Risque industriel Effet thermique | Prescrit | 27/12/2019 |
| | | Risque industriel Effet de surpression | Prescrit | 27/12/2019 |
| | | Risque industriel Effet toxique | Prescrit | 27/12/2019 |

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

QJPEJ

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2009-3943

du 20/07/09

Mis à jour le 28/01/19

2. Adresse

41 Rue Saint Pierre de Vaise

code postal ou Insee 69009

commune LYON 09

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date 02/03/2009

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

zone D
faible

zone C
modérée

zone B
forte

zone A
très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

vendeur / bailleur

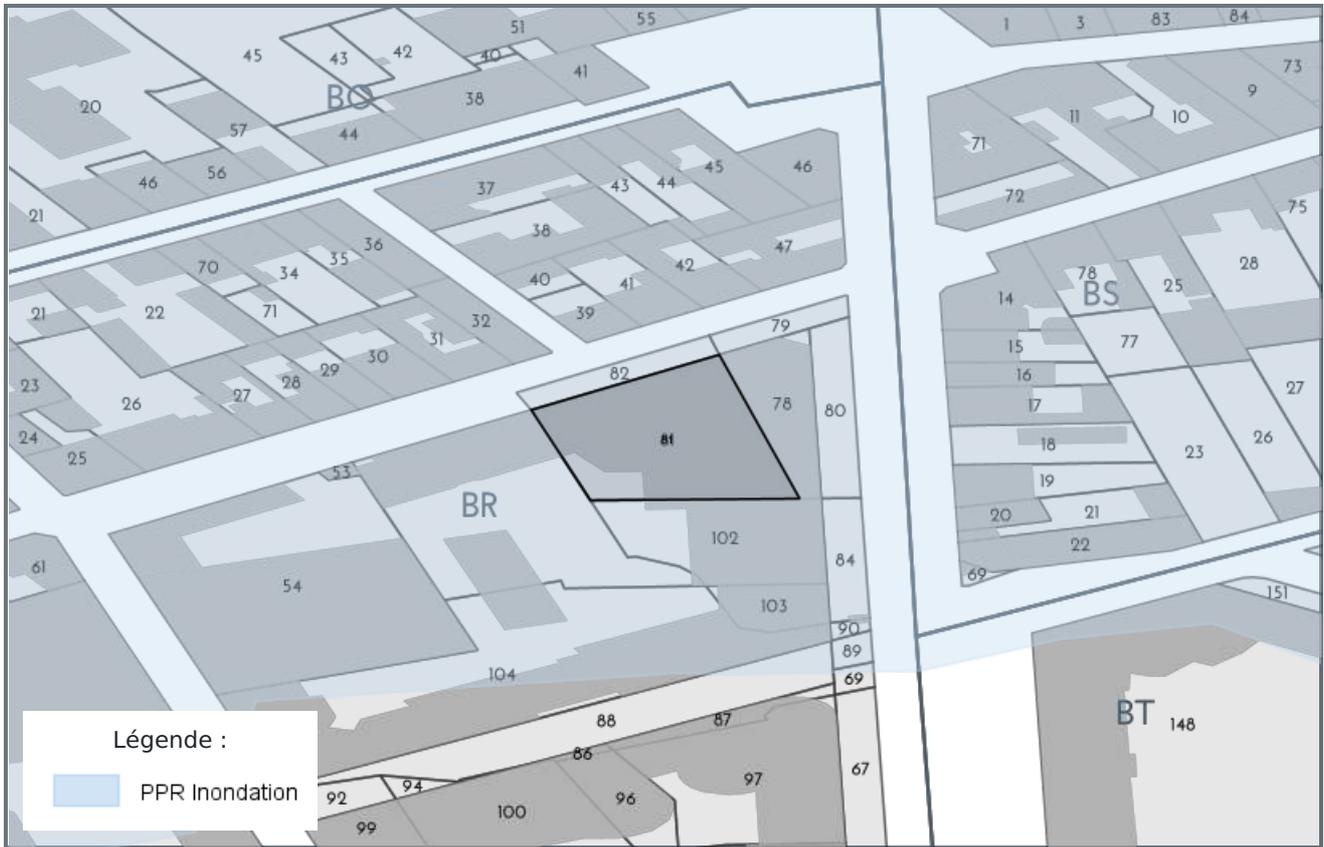
date / lieu

acquéreur / locataire

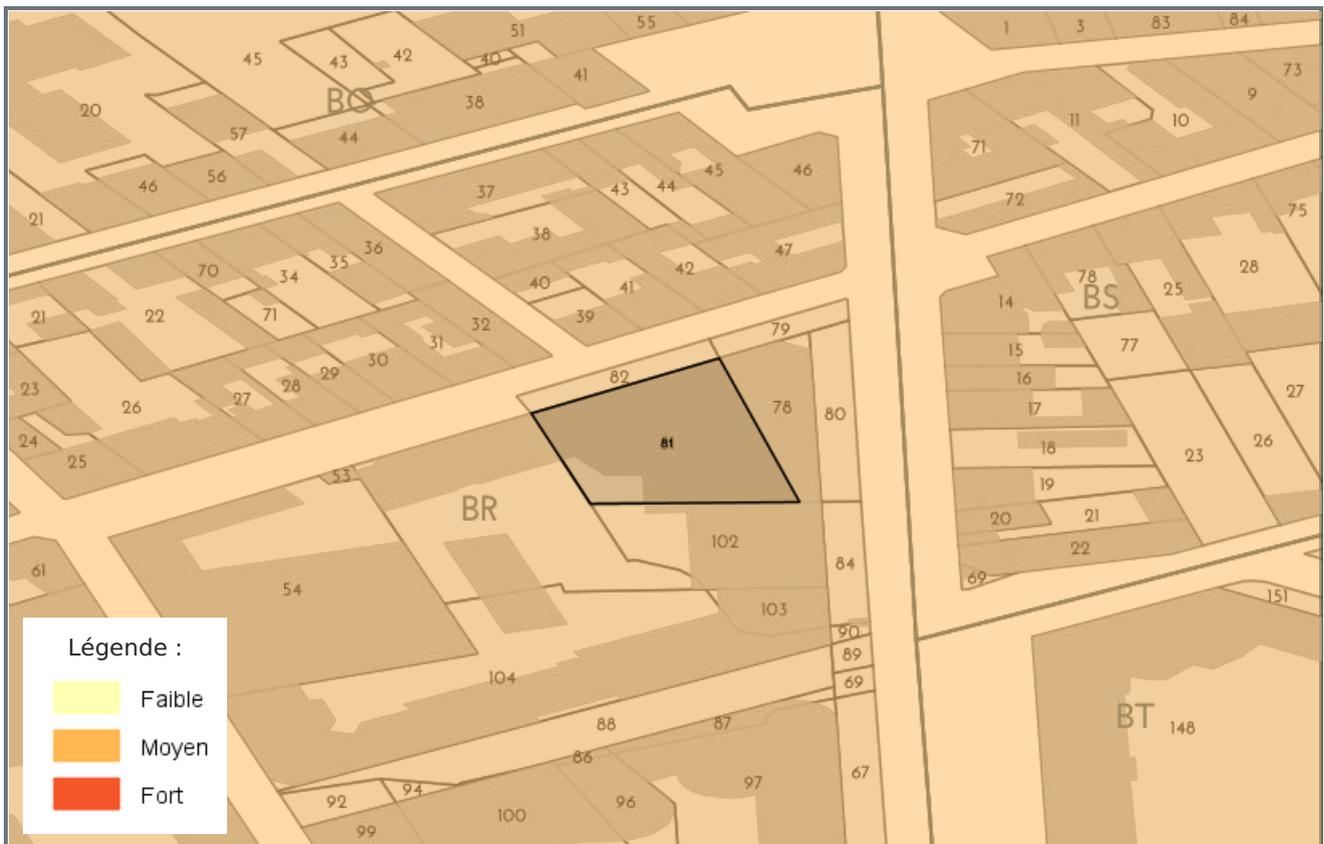
MONSIEUR ET MADAME

07/02/2022 / LYON 09

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



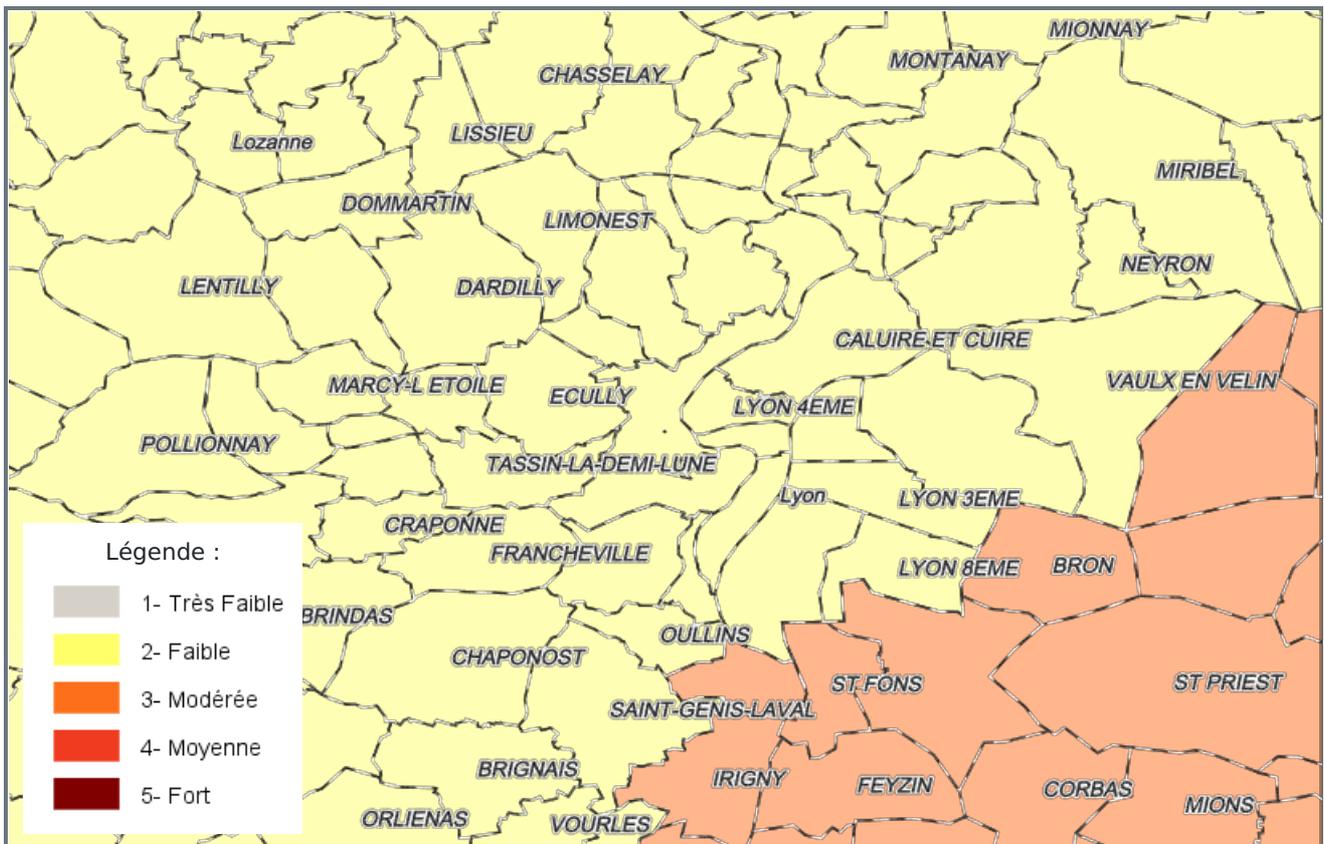
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



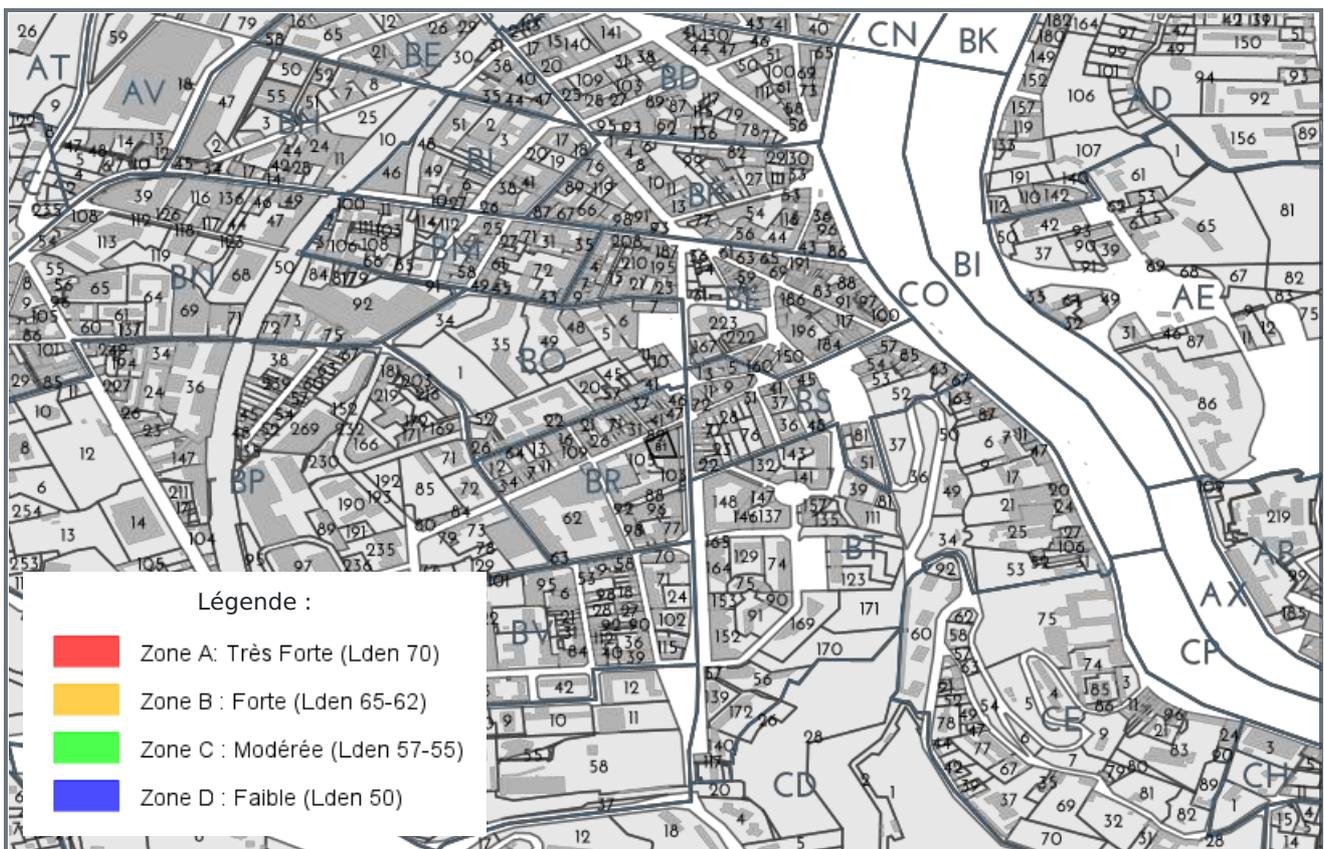
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PPR TECHNOLOGIQUE



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Distance |
|---|----------------------------------|----------|
| Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres | | |

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Distance |
|--|----------------------------------|----------|
| Aucun site BASOL a moins de 500 mètres | | |

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

| Code | Raison social, Activité, Adresse | Distance |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------|
| Aucun site ICPE a moins de 500 mètres | | |



Préfecture : Rhône
Commune : LYON 09

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

41 Rue Saint Pierre de Vaise
69009 LYON 09

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| Catastrophe naturelle | Début | Fin | Arrêté | Jo du | Indemnisation | |
|---|------------|------------|------------|------------|---------------------------|---------------------------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Poids de la neige - chutes de neige | 26/11/1982 | 28/11/1982 | 15/12/1982 | 22/12/1982 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Poids de la neige - chutes de neige | 26/11/1982 | 27/11/1982 | 24/01/1983 | 29/01/1983 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 01/04/1983 | 30/04/1983 | 21/06/1983 | 24/06/1983 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 16/05/1983 | 18/05/1983 | 21/06/1983 | 24/06/1983 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 29/07/1990 | 29/07/1990 | 04/12/1990 | 15/12/1990 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 19/10/1993 | 24/10/1993 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 18/10/1993 | 18/10/1993 | 27/05/1994 | 10/06/1994 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 07/01/1994 | 21/01/1994 | 06/06/1994 | 25/06/1994 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 07/01/1994 | 21/01/1994 | 08/09/1994 | 25/09/1994 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 10/10/1993 | 10/10/1993 | 18/07/1995 | 03/08/1995 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 07/09/1995 | 07/09/1995 | 08/01/1996 | 28/01/1996 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 17/06/1996 | 09/07/1996 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 22/10/1999 | 24/10/1999 | 07/02/2000 | 26/02/2000 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 10/06/2000 | 10/06/2000 | 03/08/2000 | 23/08/2000 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations par remontées de nappe phréatique | 18/03/2001 | 28/03/2001 | 23/01/2002 | 09/02/2002 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Mouvements de terrain | 17/04/2005 | 18/04/2005 | 06/10/2005 | 14/10/2005 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 06/08/2007 | 06/08/2007 | 10/01/2008 | 13/01/2008 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 08/12/1982 | 31/12/1982 | 11/01/1983 | 13/01/1983 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| Inondations et coulées de boue | 05/10/1993 | 10/10/1993 | 02/02/1994 | 18/02/1994 | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2269E0229907H
établi le : 02/02/2022
valable jusqu'au : 01/02/2032

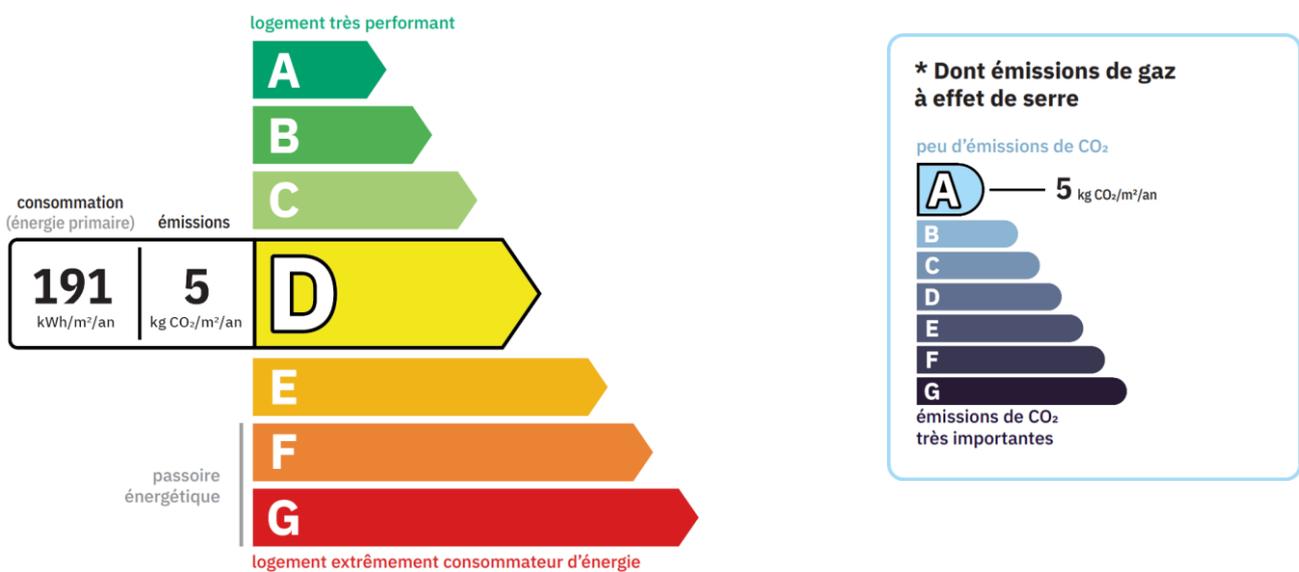
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE - BAT C 69009 LYON**
type de bien : Appartement - 1er Etage
année de construction : 2006
surface habitable : **44.60m²**

propriétaire : MR ET MME /
adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON
Dossier: C-2022-02- -2945559

Performance énergétique



logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

principalement des types d'énergies utilisées
(bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir



entre **570€** et **800€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

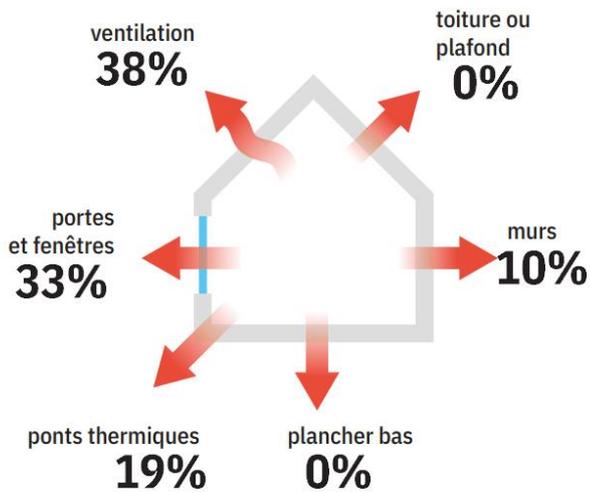
voir p.3

Informations diagnostiqueur

LA MAISON DU DIAGNOSTIC
8 rue Bourgelat,
69002 LYON
diagnostiqueur : MOULLE

tel : 04 78 37 78 23
email : contact@lamaisondudiagnostic.com
n° de certification : 8052524
organisme de certification : Bureau Veritas Certification

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



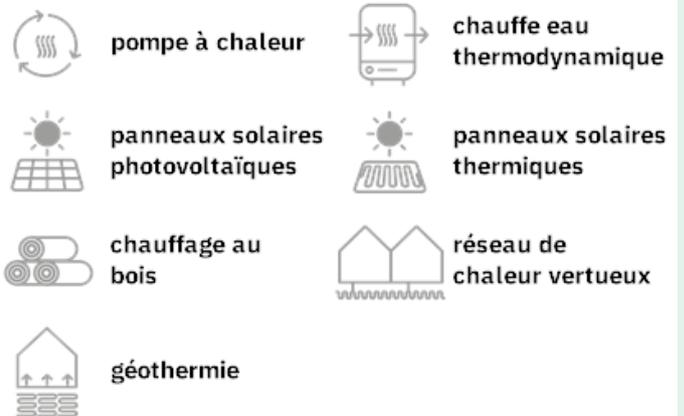
fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

Pour améliorer le confort d'été :

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

| usage | consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) | | frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) |  répartition des dépenses |
|--|---|--------------------------------------|---|--|
|  chauffage |  électricité | 3 901 (1 696 é.f.) | entre 260€ et 360€ |  46% |
|  eau chaude sanitaire |  électricité | 3 845 (1 672 é.f.) | entre 260€ et 360€ |  45% |
|  refroidissement | | 0 (0 é.f.) | 0€ |  0% |
|  éclairage |  électricité | 191 (83 é.f.) | entre 10€ et 20€ |  2% |
|  auxiliaire |  électricité | 595 (259 é.f.) | entre 40€ et 60€ |  7% |
| énergie totale pour les usages recensés : | | 8 532 kWh (3 710 kWh é.f.) | entre 570€ et 800€ par an | |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

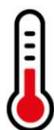
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -24% sur votre facture **soit -74€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

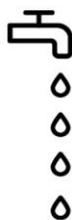
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 71ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

30ℓ consommés en moins par jour,
c'est -23% sur votre facture **soit -72€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

| | description | isolation |
|---|--|------------|
|  murs | Murs Ouest, Nord en béton banché donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure | bonne |
|  plancher bas | Planchers de type inconnu donnant sur local chauffé (plancher intermédiaire) | très bonne |
|  toiture/plafond | Plafond inconnu donnant sur local chauffé (plancher intermédiaire) | très bonne |
|  portes et fenêtre | Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm) | bonne |

Vue d'ensemble des équipements

| | description |
|--|---|
|  chauffage | Installation de chauffage seul classique (système individuel) Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emmetteur(s): Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** |
|  pilotage | Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur |
|  eau chaude sanitaire | Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2006, bouclé, de type accumulé (système individuel) |
|  climatisation | Pompe à chaleur Air/Air installée à partir de 2015 et 2016 |
|  ventilation | VMC SF Hygro A de 2001 à 2012 |

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



ventilation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans
Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



éclairages

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 10000€

| lot | description | performance recommandée |
|--|------------------------------|--------------------------------------|
|  murs | Isolation dans un double-mur | $R \geq 4.5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ |

2

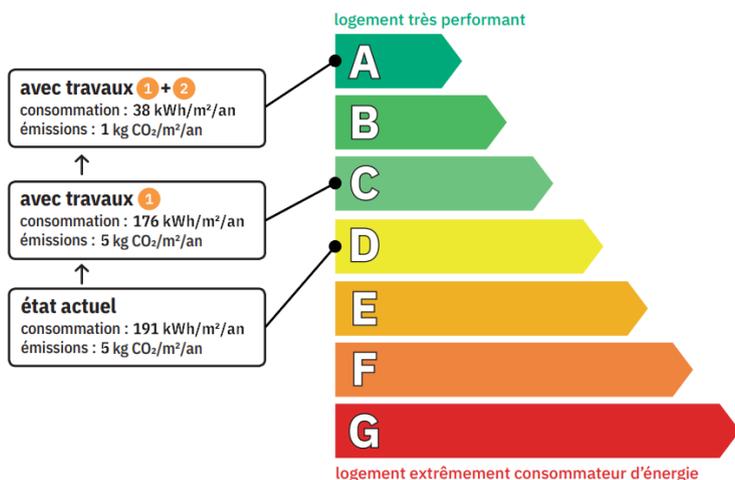
Les travaux à envisager montant estimé : 5000 à 10000€

| lot | description | performance recommandée |
|--|--|---|
|  portes et fenêtres | Installation de fenêtres triple-vitrage | $U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0.3$ |
|  ventilation | Installation d'un puits climatique avec échangeur | |
|  eau chaude sanitaire | Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération | |

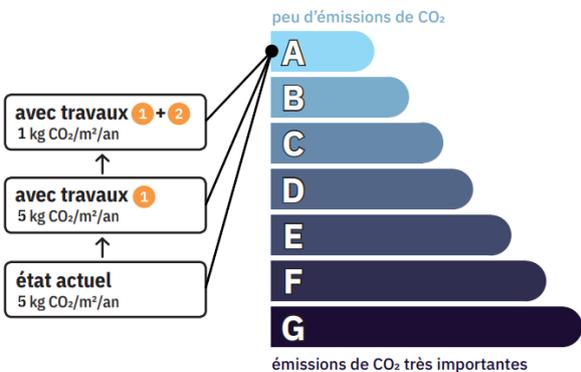
Commentaires :

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : C-2022-02-2945559

Invariant fiscal du logement : Non communiqué

Référence de la parcelle cadastrale : BR 81

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|------------------------------|--|-----------------------------------|
| département | / | 69009 |
| altitude |  données en ligne | 0m |
| type de bâtiment |  Observé / mesuré | Appartement en immeuble collectif |
| année de construction |  Estimé | De 2006 à 2012 |
| surface habitable |  Observé / mesuré | 44.60m ² |
| nombre de niveaux |  Observé / mesuré | 1 |
| hauteur moyenne sous plafond |  Observé / mesuré | 2.50m |

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

| | | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---|
| mur 1 | surface totale (m ²) | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 6.4 |
| | surface opaque (m ²) | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 5 (déduite de la surface des menuiseries) |
| | type | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Murs en béton banché |
| | épaisseur moyenne (cm) | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 22.5 |
| | isolation | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Oui |
| | type isolation | <input checked="" type="checkbox"/> | Valeur par défaut | ITI |
| | épaisseur isolant | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Inconnue |
| | année isolation | <input checked="" type="checkbox"/> | Valeur par défaut | De 2006 à 2012 |
| | inertie | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Lourde |
| | orientation | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Ouest |
| | mitoyenneté | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Paroi extérieure |
| | mur 2 | surface totale (m ²) | <input type="radio"/> | Observé/mesuré |
| surface opaque (m ²) | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 12.07 (déduite de la surface des menuiseries) |
| type | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Murs en béton banché |
| épaisseur moyenne (cm) | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 22.5 |
| isolation | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Oui |
| type isolation | | <input checked="" type="checkbox"/> | Valeur par défaut | ITI |
| épaisseur isolant | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Inconnue |
| année isolation | | <input checked="" type="checkbox"/> | Valeur par défaut | De 2006 à 2012 |
| inertie | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Lourde |
| orientation | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Nord |
| mitoyenneté | | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Paroi extérieure |
| fenêtres / baie 1 | | surface | <input type="radio"/> | Observé/mesuré |
| | type | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Menuiserie Pvc |
| | largeur du dormant | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 5 |
| | localisation | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Au nu intérieur |
| | retour isolant | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Sans retour |
| | type de paroi | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Portes-fenêtres battantes sans soubassement |
| | type de vitrage | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Double vitrage |
| | année vitrage | / | | A partir de 2006 |
| | étanchéité | / | | Présence de joint |
| | inclinaison | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Vertical |
| | épaisseur lame d'air | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | 16 |
| | remplissage | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Argon |
| | type de volets | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm) |
| | orientation | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Nord |
| | mur/plancher haut affilié | / | | Mur 2 - Murs en béton banché |
| | mitoyenneté | <input type="radio"/> | Observé/mesuré | Paroi extérieure |

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

| | | | | |
|---------------------------|-------------------------|----------------|------------------------------|---|
| fenêtres / baie 2 | surface | 🔍 | Observé/mesuré | 1.70 |
| | type | 🔍 | Observé/mesuré | Menuiserie Pvc |
| | largeur du dormant | 🔍 | Observé/mesuré | 5 |
| | localisation | 🔍 | Observé/mesuré | Au nu intérieur |
| | retour isolant | 🔍 | Observé/mesuré | Sans retour |
| | type de paroi | 🔍 | Observé/mesuré | Portes-fenêtres battantes sans soubassement |
| | type de vitrage | 🔍 | Observé/mesuré | Double vitrage |
| | année vitrage | | / | A partir de 2006 |
| | étanchéité | | / | Présence de joint |
| | inclinaison | 🔍 | Observé/mesuré | Vertical |
| | épaisseur lame d'air | 🔍 | Observé/mesuré | 16 |
| | remplissage | 🔍 | Observé/mesuré | Argon |
| | type de volets | 🔍 | Observé/mesuré | Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm) |
| | orientation | 🔍 | Observé/mesuré | Nord |
| | type de masques proches | 🔍 | Observé/mesuré | Baie sous un balcon ou auvent |
| | avancée | 🔍 | Observé/mesuré | <1 |
| mur/plancher haut affilié | | / | Mur 2 - Murs en béton banché | |
| mitoyenneté | 🔍 | Observé/mesuré | Paroi extérieure | |
| fenêtres / baie 3 | surface | 🔍 | Observé/mesuré | 1.90 |
| | type | 🔍 | Observé/mesuré | Menuiserie Pvc |
| | largeur du dormant | 🔍 | Observé/mesuré | 5 |
| | localisation | 🔍 | Observé/mesuré | Au nu intérieur |
| | retour isolant | 🔍 | Observé/mesuré | Sans retour |
| | type de paroi | 🔍 | Observé/mesuré | Portes-fenêtres battantes sans soubassement |
| | type de vitrage | 🔍 | Observé/mesuré | Double vitrage |
| | année vitrage | | / | A partir de 2006 |
| | étanchéité | | / | Présence de joint |
| | inclinaison | 🔍 | Observé/mesuré | Vertical |
| | épaisseur lame d'air | 🔍 | Observé/mesuré | 16 |
| | remplissage | 🔍 | Observé/mesuré | Argon |
| | type de volets | 🔍 | Observé/mesuré | Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm) |
| | orientation | 🔍 | Observé/mesuré | Nord |
| | type de masques proches | 🔍 | Observé/mesuré | Baie sous un balcon ou auvent |
| | avancée | 🔍 | Observé/mesuré | <1 |
| mur/plancher haut affilié | | / | Mur 2 - Murs en béton banché | |
| mitoyenneté | 🔍 | Observé/mesuré | Paroi extérieure | |
| surface | 🔍 | Observé/mesuré | 1.40 | |
| type | 🔍 | Observé/mesuré | Menuiserie Pvc | |

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

| | | | | |
|-------------------|---------------------------|---|----------------|---|
| fenêtres / baie 4 | largeur du dormant | 🔍 | Observé/mesuré | 5 |
| | localisation | 🔍 | Observé/mesuré | Au nu intérieur |
| | retour isolant | 🔍 | Observé/mesuré | Sans retour |
| | type de paroi | 🔍 | Observé/mesuré | Portes-fenêtres battantes sans soubassement |
| | type de vitrage | 🔍 | Observé/mesuré | Double vitrage |
| | année vitrage | / | | A partir de 2006 |
| | étanchéité | / | | Présence de joint |
| | inclinaison | 🔍 | Observé/mesuré | Vertical |
| | épaisseur lame d'air | 🔍 | Observé/mesuré | 16 |
| | remplissage | 🔍 | Observé/mesuré | Argon |
| | type de volets | 🔍 | Observé/mesuré | Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm) |
| | orientation | 🔍 | Observé/mesuré | Ouest |
| | type de masques proches | 🔍 | Observé/mesuré | Baie sous un balcon ou auvent |
| | avancée | 🔍 | Observé/mesuré | <1 |
| | mur/plancher haut affilié | / | | Mur 1 - Murs en béton banché |
| | mitoyenneté | 🔍 | Observé/mesuré | Paroi extérieure |
| fenêtres / baie 5 | surface | 🔍 | Observé/mesuré | 2.03 |
| | type | 🔍 | Observé/mesuré | Menuiserie Pvc |
| | largeur du dormant | 🔍 | Observé/mesuré | 5 |
| | localisation | 🔍 | Observé/mesuré | Au nu intérieur |
| | retour isolant | 🔍 | Observé/mesuré | Sans retour |
| | type de paroi | 🔍 | Observé/mesuré | Fenêtres battantes |
| | type de vitrage | 🔍 | Observé/mesuré | Double vitrage |
| | année vitrage | / | | A partir de 2006 |
| | étanchéité | / | | Présence de joint |
| | inclinaison | 🔍 | Observé/mesuré | Vertical |
| | épaisseur lame d'air | 🔍 | Observé/mesuré | 16 |
| | remplissage | 🔍 | Observé/mesuré | Argon |
| | type de volets | 🔍 | Observé/mesuré | Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm) |
| | orientation | 🔍 | Observé/mesuré | Nord |
| | mur/plancher haut affilié | / | | Mur 2 - Murs en béton banché |
| | mitoyenneté | 🔍 | Observé/mesuré | Paroi extérieure |
| pont thermique 1 | type de liaison | 🔍 | Observé/mesuré | Mur 2 / Fenêtre 1 |
| | Longueur | 🔍 | Observé/mesuré | 5.4 |
| pont thermique 2 | type de liaison | 🔍 | Observé/mesuré | Mur 2 / Fenêtre 2 |
| | Longueur | 🔍 | Observé/mesuré | 4.85 |
| pont thermique 3 | type de liaison | 🔍 | Observé/mesuré | Mur 2 / Fenêtre 3 |
| | Longueur | 🔍 | Observé/mesuré | 4.95 |
| pont thermique 4 | | | | |

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

| | | | | |
|--|------------------------------|--|-------------------|--|
| | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 1 / Fenêtre 4 |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 4.7 |
| pont thermique 5 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 2 / Fenêtre 5 |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 5.7 |
| pont thermique 6 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 1 / Plancher intermédiaire mitoyen |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 2.56 |
| pont thermique 7 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 2 / Plancher intermédiaire mitoyen |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 8.2 |
| pont thermique 8 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 1 / Plancher intermédiaire mitoyen |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 2.56 |
| pont thermique 9 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 2 / Plancher intermédiaire mitoyen |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 8.2 |
| pont thermique 10 | type de liaison | | Observé/mesuré | Mur 1 / Mur de refend mitoyen |
| | Longueur | | Observé/mesuré | 5 |
| système de ventilation 1 | Type | | Observé/mesuré | VMC SF Hygro A de 2001 à 2012 |
| | façade exposées | | Observé / mesuré | plusieurs |
| systèmes de chauffage / Installation 1 | type d'installation | | / | Installation de chauffage seul classique |
| | surface chauffée | | Observé/mesuré | 44.60 |
| | générateur type | | Observé/mesuré | Générateur à effet joule direct |
| | énergie utilisée | | Observé/mesuré | Electricité |
| | régulation installation type | | Observé/mesuré | Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** |
| | émetteur type | | Observé/mesuré | Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** |
| | émetteur année installation | | Observé/mesuré | 2006 |
| | distribution type | | Observé/mesuré | Pas de réseau de distribution |
| | en volume habitable | | Observé/mesuré | Oui |
| | nom du générateur | | Observé/mesuré | Générateur à effet joule direct |
| | numéro d'intermittence | | Observé/mesuré | 1 |
| | émetteur | | Observé/mesuré | Principal |
| | fonctionnement ecs | | Observé/mesuré | Chauffage seul |
| | nombre de niveau chauffé | | Observé/mesuré | 1 |
| pilotage 1 | numéro | | Valeur par défaut | 1 |
| | équipement | | Observé/mesuré | Par pièce avec minimum de température |
| | chauffage type | | Observé/mesuré | Divisé |
| | régulation pièce par pièce | | Observé/mesuré | Avec |
| | système | | Observé/mesuré | Radiateur / Convecteur |
| systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1 | production type | | Observé/mesuré | Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles |
| | installation type | | Observé/mesuré | Individuelle |
| | localisation | | Observé/mesuré | En volume habitable et pièces alimentées contiguës |

Fiche technique du logement (suite)

| | | | |
|--------------------------|---|-------------------|------------|
| volume ballon (L) | 🔍 | Observé/mesuré | 150 |
| energie | 🔍 | Observé/mesuré | Electrique |
| ancienneté | 🔍 | Observé/mesuré | 2006 |
| bouclage réseau | 🔍 | Observé/mesuré | Bouclé |
| type de production d'ecs | 🔍 | Observé/mesuré | accumulée |
| nombre de niveau | ✖ | Valeur par défaut | 1 |

équipement



Certificat
Attribué à
Monsieur Cyril MOULLE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification des compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques relevant des domaines de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| Références des articles | Date de Certification originale | Validité du certificat* |
|--|---------------------------------|-------------------------|
| Amiante sans mention Article du 20 juillet 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation sélective de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'échantillonnage avant travaux dans les locaux existants et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/10/2017 | 15/10/2022 |
| Amiante avec mention Article du 20 juillet 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation sélective de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'échantillonnage avant travaux dans les locaux existants et les critères d'accréditation des organismes de certification | 30/06/2017 | 29/06/2022 |
| DPE sans mention Article du 16 octobre 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de notes en fonction de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 06/12/2017 | 05/12/2022 |
| DPE avec mention Article du 16 octobre 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de notes en fonction de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 09/12/2017 | 08/12/2022 |
| Plomb Article du 27 novembre 2010 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des opérations de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des surfaces après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 14/10/2017 | 13/10/2022 |

Date : 03/07/2018 Numéro de certificat : 8032824

Jacques MATTEON - Directeur Général



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des révisions posées des investigations relatives au certificat en validité précitée - voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.certifications.bureauveritas.com

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
30, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 62046 Paris La Défense

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que

LA MAISON DU DIAGNOSTIC
8 Rue Bourgelat
69002 LYON
Siret : 45805676800021

est titulaire d'un **contrat Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit sous le N° **85270545**.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeuble tel que :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat de l'installation mesure d'électricité,
- Calcul des millèmes de copropriété,
- Plaquages naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Le Carré et/ou Boutin
- Etat des lieux locatifs,
- Présence de termites et autres insectes xylophages (activité exercée par un sous-traitant)
- Etat de l'installation du gaz,
- Diagnostic accessibilité handicapés,
- Certificat aux normes de surface et d'habitatité en prêt à taux zéro,
- Etat descriptif de devis on,
- Information sur la présence d'un risque de mèresules.

Diagnostic Technique S.F.U.J

Repérage amiante sur surfaces bitumées

Repérage amiante avant travaux ou démolition A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE.

Contrôle des installations électriques et gaz dans les commerces et locaux professionnels.

Elaboration de visites vidéo à 360°

Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SCLEN

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notable de risques.

La présente attestation est valable pour la période du **01.10.2021 au 30.09.2022**.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Établi à Neuville Sur Saône le 06 janvier 2022.

Pour Allianz

Allianz Agences (SIE)
Mandaté exclusif d'Allianz
29 bis route de Lyon
69250 NEUVILLE SUR SAONE
Tél : 04 72 09 70 40
Mail : n1909471@group.allianz.fr
N° ORIAS : 07028 012



Je soussigné Cyril MOULLE gérant de la société LA MAISON DU DIAGNOSTIC certifie sur l'honneur :

- 1- Que le travail demandé sera effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L-1221-10, L3243-2, R-3243-1 du Code de Travail.
- 2- Que la société est à jour du paiement des taxes et impôts.
- 3- Que les dépôts auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
- 4- Le fait que l'entreprise n'est pas d'état de liquidation judiciaire, cessation d'activité, ou de paiement et que la société n'a pas son site social dans un des pays avec lequel le commerce est interdit, enfin que son dirigeant ne fait pas l'objet d'une interdiction de gérer, d'une décision de faillite personnelle, de condamnation de moins de cinq ans pour banque route, participation à une organisation criminelle, corruption, etc ...

Lyon
Le 04 janvier 2022,

Cyril MOULLE
Gérant

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-352 du 23 mai 1997

N° de dossier : C-2022-02-
02/02/2022

-2945559

Date de commande : 02/02/2022

Date de RDV :

1 - Désignation du bien à mesurer :

Adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE Code postal : 69009 Ville : LYON 9E
ARRONDISSEMENT
Nature du bien : Appartement Etage : 1er Etage
Lot(s) : NC Date de construction : 2006

2 - Le Propriétaire du bien :

Nom, prénom : MR ET MME
Adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE Code Postal : 69009 Ville : LYON 9E
ARRONDISSEMENT

3- Désignation du demandeur (ou commanditaire) :

Nom : MR ET MME Adresse : 41 BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE 69009 LYON 9E
ARRONDISSEMENT

4 – Désignation de l'expert :

Société : LA MAISON DU DIAGNOSTIC Nom du technicien : M. MOULLE
Adresse : 8 rue Bourgelat 69002 Lyon Certification : N° 8052524
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification 41
chemin des peupliers-BP58-69573 Dardilly cedex
Police d'assurance : ALLIANZ n° 55270649

5 - Superficie privative totale du lot : 44.60 m²

| Pièce désignation | Superficie carrez (en m ²) |
|-------------------|--|
| CUISINE | 7.60 |
| DGT | 1.77 |
| WC | 1.18 |
| SDB | 3.23 |
| CHAMBRE + PL | 9.47 |
| SEJOUR+ PL | 21.35 |

6 – Autres éléments constitutifs du lot non pris en compte : 0.00 m²

| Pièce désignation | Superficie hors carrez (en m ²) |
|-------------------|---|
| BALCON | 7.02 |
| GARAGE | 12.76 |

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Fait à Lyon le 02/02/2022
pour servir et valoir ce que de droit

M. MOULLE



Attestations



Je soussigné Cyril MOULLE gérant de la société LA MAISON DU DIAGNOSTIC certifie sur l'honneur :

- 1- Que le travail demandé sera effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L-1221-10, L3243-2, R-3243-1 du Code de Travail.
- 2- Que la société est à jour du paiement des taxes et impôts.
- 3- Que les dépôts auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
- 4- Le fait que l'entreprise n'est pas d'état de liquidation judiciaire, cessation d'activité, ou de paiement et que la société n'a pas son site social dans un des pays avec lequel le commerce est interdit, enfin que son dirigeant ne fait pas l'objet d'une interdiction de gérer, d'une décision de faillite personnelle, de condamnation de moins de cinq ans pour banque route, participation à une organisation criminelle, corruption, etc ...
- 5- Etre en situation régulière au regard de l'article L271-6 du code de la construction et de l'habitation
- 6- De n'avoir aucun lien de nature à portée atteinte à mon impartialité et mon indépendance, ni avec le propriétaire ni avec son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

Lyon
Le 06 janvier 2022,



Cyril MOULLE
Gérant

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que

LA MAISON DU DIAGNOSTIC
8 Rue Bourgelat
69002 LYON
Siret : 49808676800021

est titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Activités de Services
souscrit sous le N° 55270649.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières à savoir :

Diagnostic réglementaires liés à la vente ou location d'immeuble tel que :

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Calcul des millimètres de copropriété,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Loi Carrez et/ou Boutin,
- Etat des lieux locatifs,
- Présence de termites et autres insectes xylophages (activité exercée par un sous-traitant)
- Etat de l'installation du gaz,
- Diagnostic accessibilité handicapés,
- Certificat aux normes de surface et d'habitabilité en prêt à taux zéro,
- Etat descriptif de division,
- Information sur la présence d'un risque de mèresules,

Diagnostic Technique S.R.U
Repérage amiante sur surfaces bitumées
Repérage amiante avant travaux ou démolition A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE.
Contrôle des installations électriques et gaz dans les commerces et locaux professionnels.
Elaboration de visites vidéo à 360°
Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01.10.2021 au 30.09.2022.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Neuville Sur Saône le 06 janvier 2022.

Pour Allianz

Allianz Agences (GIE)
Mandatée exclusif d'Allianz
29 bis route de Lyon
63250 NEUVILLE SUR SAONE
Tél : 04 72 09 70 40
Mail : r090471@agences.allianz.fr
N° ORIAS : 07/028 012